

Jean DELIRE

De: Mailing@cpsm.be
Envoyé: jeudi 6 novembre 2008 9:16
À: jean.delire@tele2.be
Objet: CPSM

Bonjour,

Votre club le CPSM compte actuellement environ 120 membres, avec l'arrivée régulière de nouveaux plongeurs. Comme vous le savez, le bon fonctionnement d'un club et d'une école de plongée n'est possible qu'avec de l'organisation et la collaboration active de beaucoup de bonnes volontés !

Le comité, en concertation avec le chef d'école et un certain nombre d'encadrants présents à la réunion des encadrants du 13/09/2008, a pris un certain nombre de décisions afin d'adapter l'organisation du fonctionnement du club, en particulier lors de nos entraînements en piscine le vendredi. Les principales modifications portent sur les points suivants.

Organisation "piscine"

Horaires :

Afin d'offrir un encadrement de qualité adapté à l'évolution de chacun, et d'augmenter la disponibilité du matériel, la séance piscine est désormais scindée en deux périodes de cours distinctes :

Première heure : de 20h00 à 21h00 : **baptêmes, cours 1* et 2*** ;

Deuxième heure : 21h00 à 21h50 : **cours 3* et 4*, cours d'entraînements spécifiques** (physique, parachute, ...).

Les 3* qui le souhaitent ont ainsi l'occasion de donner cours en première heure avant de suivre eux-même un cours en seconde heure, tandis que les autres encadrants peuvent si nécessaire, prendre deux cours successifs en charge.

Apnée : à convenir avec les encadrants, possibilité de 20h00 à 21h50.

Cette répartition des cours pourra évidemment être revue selon l'expérience acquise, l'évolution du nombre d'élèves par niveaux et la programmation de sessions de cours théoriques.

Afin d'éviter les pertes de temps et la perturbation du déroulement des cours par des arrivées tardives, il est demandé de se présenter au bord de la piscine et le cas échéant de déposer sa carte de préparation brevet au plus tard :

- à **20h00** pour le cours 1ère heure ;
- à **20h50** pour les cours en 2ème heure.

Après avoir déposé votre carte de préparation, vous serez directement invités à participer à une séance d'échauffement collective.

Matériel :

Afin de faciliter et d'accélérer la distribution du matériel, détendeurs et gilets sont dorénavant placés dans 2 mannes à emporter au bord de la piscine, de même qu'un certain nombre de bouteilles qui seront placées près de l'entrée du local "compresseur". La valise d'oxygénothérapie et la table pliante doivent aussi rejoindre le bord de la piscine.

Il est demandé à chacun :

- même s'il n'est pas certain d'en avoir besoin..., **de monter une bouteille en bord de piscine** pour la déposer, couchée, sur le plancher ad hoc (qui permet d'éviter de briser des carrelages) ;
- de bien vouloir **donner un coup de main pour monter une manne, la table ou autre**, quitte à faire deux trajets... ;
- de **redescendre le matériel au local compresseur** pour éviter que le responsable piscine ne soit obligé de redescendre à lui seul quantité de matériel abandonné en fin de séance... (vu la scission de la séance piscine en deux heures distinctes, le responsable piscine indiquera la quantité de matériel à redescendre à la fin de la première heure en fonction de la fréquentation de la seconde) ;
- de **respecter le matériel**, notamment en le manipulant avec le soin voulu, en évitant les entrées d'eau dans les détendeurs (côté connexion à la robinetterie), en purgeant systématiquement les gilets de l'eau chlorée qui aurait pu pénétrer à l'intérieur.

Défraiement lié à des activités "enseignement" et "Club"

Afin de "récompenser" et de participer aux frais (inhérents à l'exécution de ces tâches - déplacements notamment) de toutes les bonnes volontés qui "se mouillent le maillot" pour faire tourner la "boutique" un nouveau système de défraiement a été adopté. Par rapport à celui en vigueur, celui-ci entend être plus simple (système unique centralisé) et plus équitable notamment en visant un plus grand nombre de tâches et en récompensant un plus grand nombre de membres.

Concrètement, de quoi s'agit-il ? Voici décrites les caractéristiques du système.

Principe : il se base simplement sur l'attribution de points pour un certain nombre de tâches effectuées, chaque point correspondant à une somme d'argent qui sera ristournée annuellement aux membres qui en bénéficieront.

Tâches concernées et nombre de points attribués :

- Responsable sortie Club : **5 pts**
- Encadrement lors des sorties Club : **4 pts**
- Responsable piscine : **3 pts**
- Encadrement piscine : **2 pts**
- Cours théorique : **3 pts**
- Gonflage : **2 pts**
- Responsable bar : **2 pts**
- Responsable activités (barbecue, souper, ...) : **6 pts**

Valeur d'un point : pour la saison en cours (septembre 2008 à août 2009), **1 Point = 2 euros**

Calcul du défraiement :

Le défraiement total sera simplement calculé en additionnant l'ensemble des tâches effectuées par un membre selon le nombre de points et la valeur en euros tels que définis ci-avant, en tenant compte des plancher et plafond suivants.

Plancher : afin d'alléger la gestion du système, le montant du défraiement total devra être **de minimum 10 euros**.

Plafond : le montant total du défraiement sera **plafonné à 90 euros**.

En pratique :

- Inventaire des tâches : chaque tâche effectuée par un membre est notée par le responsable concerné via le formulaire piscine, la feuille de sortie Club, les rôles bar et compresseur,
- Prise d'effet : dès maintenant, avec effet rétroactif jusqu'en septembre 2008.
- Révision : le Comité évaluera annuellement les résultats de l'application de ce système et en modifiera éventuellement les paramètres s'il l'estime nécessaire.
- Versement du défraiement : par compte bancaire en septembre.

Une question ? N'hésitez pas à en parler à un membre du comité ou au chef d'école !

D'avance merci pour votre collaboration, votre aide est précieuse et toujours la bienvenue !
Le comité et le chef d'école